

78^{ème} Assemblée générale

Zurich, le 7 juin 2013

Discours de Monsieur Nicolas Pictet

Président

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Monsieur le Président du Conseil communal de la Ville de Zurich,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration fédérale, de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et de la Banque nationale suisse,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations bancaires et économiques,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chers invités et membres de l'Association des Banquiers Privés Suisses,

C'est pour moi un honneur et une joie de vous accueillir aujourd'hui à Zurich à l'occasion de la 78^{ème} Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses.

* * *

Depuis quelques mois, l'actualité de la place financière évolue très vite. Chaque semaine ou presque vient avec son lot de nouvelles fracassantes. Cela rend la vie impossible à ceux qui – comme moi aujourd'hui – doivent s'exprimer publiquement sur ce thème ou qui vivent leur métier au jour le jour. Préparer un discours une semaine à l'avance est devenu un exercice risqué, et je ne parle même pas du temps nécessaire à sa traduction...

C'est la raison pour laquelle la suite de mon exposé sera présentée dans ma langue maternelle et, comme d'habitude, *es gilt das gesprochene Wort*.

* * *

Dans un environnement plutôt morose, il me semble utile de commencer par rappeler quelques bonnes nouvelles.

La première est que, contrairement à certaines attentes, la place financière suisse conserve une position forte. J'en veux pour preuve les rangs plus que flatteurs que Zurich et Genève occupent dans le classement semestriel des principales places financières internationales établi par le « Global Financial Centres Index ». Elles figurent respectivement en 5^{ème} et 7^{ème} positions, soit immédiatement après Londres, New York, Hongkong et Singapour, qui en sont depuis toujours les indélogeables leaders.

La Suisse est donc la première place financière internationale du continent européen. On sait qu'elle est surtout connue comme le premier centre mondial pour la gestion de fortune internationale. A l'inverse, la banque d'investissement, qui a joué un rôle trouble dans les prémices de la crise financière, y a une importance très secondaire.

La seconde bonne nouvelle, les résultats à fin 2012 sont plutôt encourageants pour les banques suisses spécialisées dans la gestion de fortunes. Dans de nombreux établissements, les masses sous gestion sont en hausse. Les marchés boursiers n'y sont évidemment pas pour rien. Et, comme le montre l'afflux net de fonds, les clients étrangers continuent de nous faire confiance.

C'est, je pense, une démonstration que nos compétences sont largement reconnues.

C'est aussi – et je tiens à le souligner – un témoignage de confiance indirect envers la Suisse en général. Rares sont les pays industrialisés qui ont su, comme elle, garder des finances publiques saines. Et la gestion par la Banque nationale d'un environnement monétaire très délicat mérite également tout notre respect.

J'en conclus que les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises en cette fin de printemps, durant lequel l'actualité nous a valu presque autant de douches écossaises que la météo.

Mais, sans jouer les Cassandre, ces bonnes nouvelles pourraient cacher une réalité plus sombre et ne pas refléter encore une détérioration sensible des conditions dans lesquelles nous exerçons notre métier. Ainsi les bons résultats des banques pourraient masquer des performances moins roses pour leurs activités en Suisse. Les ajustements sont entamés mais pas encore terminés. Les défis restent importants.

Pour ne parler que de l'essentiel, je vais me limiter à trois de ces défis :

- le premier est notre préoccupation la plus fondamentale, mais pas la plus immédiate : il s'agit de l'impérieuse nécessité, pour la place financière suisse, de conserver son accès aux marchés étrangers et, parmi ces derniers, à son marché naturel qui est celui de l'Union européenne (UE) ;
- le deuxième a trait à un sujet dont les médias parlent chaque jour : il s'agit de la croisade que les pays occidentaux, pressés par des impasses budgétaires sans précédent, sont en train de mener contre l'évasion et la fraude fiscales ;
- enfin, mon troisième point concerne les réponses que le Conseil fédéral a imaginées face à cette croisade. Il s'agit bien sûr de sa « *Weissgeldstrategie* ». A ce sujet, je tiens à le dire d'emblée : nous reconnaissons la validité des objectifs de notre gouvernement, mais nous sommes forcés de constater que sa stratégie n'est pas comprise à l'étranger et qu'elle pose – en plus – des problèmes pratiques considérables. J'y reviendrai.

Ces défis ne devraient pas être abordés de façon isolée ; ils constituent un tout.

A partir du moment où règne la transparence fiscale il est important que les nouvelles règles qui en découlent aient les mêmes conséquences pour tous. Il est essentiel de pouvoir compter sur un « *level playing field* » en matière d'identification des clients par exemple. Il est essentiel aussi que les prestataires financiers ne se trouvent pas isolés de leurs clients par des règles protectionnistes. Cet accès revêt un caractère d'autant plus impérieux que le niveau de service exigé par ces clients ne cesse de s'accroître tant en raison des circonstances économiques difficiles qu'en raison d'obligations d'informations de plus en plus étendues.

Mais permettez-moi de reprendre les trois défis dont je viens de parler un à un.

Accès au marché

L'accès au marché est un problème largement lié à l'Europe, région d'où provient à peu près la moitié des clients étrangers des banques suisses de gestion de fortune. La réglementation financière européenne est en pleine évolution. Or, chaque nouvelle directive communautaire porte en elle la menace d'une nouvelle discrimination à l'encontre des pays tiers comme la Suisse.

Cette menace ne s'arrête d'ailleurs pas là. Dans leurs domaines de compétence, les pays membres de l'Union européenne restent libres d'inventer de nouvelles règles aux effets protectionnistes. Seuls en sont protégés les Etats membres de l'UE ou de l'Espace Economique Européen. Cet état de fait est dangereux pour la Suisse.

Nous sommes conscients que nos préoccupations concernant l'accès des banques suisses au marché européen ne figurent pas au premier rang des priorités du Conseil fédéral ni du monde politique suisse en général. S'agissant de l'UE, leurs soucis sont plus immédiats : ce sont, par exemple, la libre-circulation des personnes avec la Croatie, la délicate question institutionnelle ou encore le différend sur les régimes cantonaux en matière d'imposition des entreprises.

Il n'en demeure pas moins qu'il est de notre devoir de signaler les problèmes que nous voyons pointer à l'horizon. Les milieux qui ne se manifestent pas lorsqu'ils ont un problème n'ont pas à s'étonner que leur avis soit ignoré dans les arbitrages politiques. C'est pourquoi, depuis environ deux ans, nous mettons régulièrement le doigt sur la question de l'accès au marché.

A Berne, nos interlocuteurs nous rétorquent que nous avons changé d'avis dans notre appréhension du cadre dans lequel nous devons opérer avec l'UE. Mais, il y a quelques années, tout était différent : la crise financière n'avait pas frappé ; les réglementations qu'elle a entraînées dans son sillage n'existaient même pas dans l'imagination fertile des fonctionnaires de la Commission européenne ; et le secret bancaire suisse n'était pas négociable.

Dans ces conditions, il aurait été incongru de réclamer un accord sur la libre circulation des services. Aujourd'hui, cette revendication l'est beaucoup moins. On attribue à John Maynard Keynes cette citation, qui – authentique ou non – correspond assez bien à notre état d'esprit actuel : « *When the facts change, I change my mind. What do you do, Sir ?* ».

Nous sommes conscients qu'en ce moment précis, le Conseil fédéral a d'autres chats à fouetter que de se lancer dans une négociation avec Bruxelles sur les échanges de services. Mais nos autorités doivent se rendre compte que si le problème de l'accès au marché n'est pas traité à temps par une démarche institutionnelle, les forces économiques se chargeront de le régler à leur manière. Cela se traduira, à terme, par une perte de substance très significative de notre place financière, car les banques suisses n'auront d'autre choix que de suivre leurs clients là où elles seront le mieux à même de les servir. Ce processus est déjà en marche et il va sans doute s'accélérer.

Lutte contre l'évasion fiscale

Depuis quatre ans, les dossiers fiscaux monopolisent l'essentiel de l'attention. Pour ne citer que ceux qui intéressent directement le secteur bancaire, je mentionnerai pour rappel :

- les accords connus sous le nom de « Rubik », sur l'imposition libératoire à la source, qui ont été passés avec le Royaume-Uni et l'Autriche ; l'Allemagne a malheureusement refusé de ratifier le sien ;
- l'accord FATCA, signé avec les Etats-Unis, qui doit encore être approuvé par l'Assemblée fédérale ;

- le règlement recherché avec ce même pays pour tirer un trait sur le différend qui l'oppose à un certain nombre de banques suisses ;
- la mise en œuvre des exigences du « Global Forum » sur la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale ;
- la criminalisation des infractions fiscales les plus graves, de manière à en faire un acte préalable au blanchiment d'argent sale, conformément aux recommandations révisées du GAFI ;
- la mise en œuvre des standards de l'OCDE, y compris les demandes groupées décidées l'an dernier ;
- l'évolution possible de ces mêmes standards, qui pourrait aller – selon le vœu récemment exprimé par le G-20 – vers un échange automatique d'informations ;
- l'ouverture de négociations relatives à la révision de la fiscalité de l'épargne avec l'Union européenne, qui s'apprête à réclamer, entre autres choses, l'échange automatique à la Suisse ;
- les mesures autonomes dont la Suisse envisage de se doter pour ne pas avoir à introduire cet échange automatique, mesures sur lesquelles je vais m'arrêter un instant ;
- et, enfin, au plan domestique, la révision annoncée du droit fiscal pénal.

Tous ces dossiers, qui sont pour certains d'une incroyable sophistication technique, tendent vers un seul et même but : permettre de lutter plus efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales. Loin de moi l'idée de remettre en cause cet objectif. Mais force est d'admettre qu'une telle avalanche de mesures disparates pose de sérieux problèmes sur le terrain.

Nos services juridiques, fiscaux et de *compliance* sont débordés, tout comme nos services opérationnels, qui doivent transformer ces règles en processus informatisés et s'équiper en conséquence d'une cohorte de spécialistes. Et je ne parle même pas des collaborateurs du front, qui ne savent plus à quels saints se vouer. En un mot : les coûts de mise en œuvre de ce fatras réglementaire sont exorbitants et l'insécurité juridique qui en découle est à son comble. Pour les clients nous sommes en train de perdre une de nos principales forces : la sécurité du droit.

C'est pourquoi, il est absolument vital de ne pas en rajouter, ce qui m'amène tout naturellement à aborder les projets législatifs du Conseil fédéral.

Pour une « *Weissgeldstrategie* » réaliste

La « *Weissgeldstrategie* » voulue par le Conseil fédéral est un concept, que les banques suisses approuvent dans son principe. Mais il ne saurait être question pour elles de se placer dans une situation plus défavorable que les places financières concurrentes, telles que New York, Londres ou le Luxembourg.

Au mois de février dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision législative fondé sur une philosophie qu'il avait présentée un an plus tôt et qui s'appuie sur trois piliers :

- un impôt libératoire à la source à négocier avec certains pays, qui a notamment pour but de régulariser la situation fiscale des clients provenant des pays partenaires ;
- un renforcement de l'assistance administrative et de l'entraide judiciaire dans le domaine fiscal ;
- et l'adoption, à travers une révision de la loi sur le blanchiment d'argent, d'obligations de diligence étendues pour empêcher l'acceptation de valeurs patrimoniales non fiscalisées.

Le premier pilier – l'impôt libératoire à la source – n'a malheureusement pas eu le succès escompté, ce que nous sommes d'ailleurs les premiers à regretter.

Le deuxième pilier est en cours de mise en œuvre et n'appelle pas de commentaire particulier.

Quant au troisième pilier, relatif aux obligations de diligence, il fait l'objet d'une procédure de consultation qui s'achèvera la semaine prochaine. C'est sur ce point que j'aimerais m'arrêter un instant.

Pour commencer, je dois dire que nous n'étions pas a priori opposés à la création d'une base légale formelle applicable à l'ensemble des intermédiaires financiers. Nous étions aussi favorables à une approche fondée sur les risques. Mais le projet mis en consultation est loin de nous convaincre. C'est pourquoi nous avons formulé dans notre prise de position plusieurs critiques de fond à son sujet :

- La première est qu'en érigeant la suspicion en principe, ce projet n'est pas compatible avec le principe constitutionnel de la bonne foi. Les intermédiaires financiers doivent pouvoir présumer que leurs clients sont honnêtes. Ce n'est qu'en présence d'indices objectifs de non-conformité fiscale qu'ils devraient être tenus d'agir.
- La deuxième critique concerne les éléments de rétroactivité qui figurent dans ce projet. Le Conseil fédéral n'avait jamais laissé entendre que les obligations de diligence accrue concerneraient autre chose que l'acceptation de nouveaux dépôts.
- La troisième critique a trait à la clientèle résidant en Suisse. Nous sommes d'avis que cette dernière ne devrait pas être concernée par la nouvelle législation.
- Enfin, nous estimons qu'il serait irresponsable de procéder à une réforme aussi fondamentale du cadre légal sans en évaluer les conséquences. C'est pourquoi, avant de poursuivre ce projet, il est impératif que le Conseil fédéral procède à une étude d'impact économique. De même une analyse comparative internationale s'impose à l'évidence.

Parler de comparaison internationale m'oblige à mettre le doigt sur le défaut à notre avis rédhibitoire de ce projet législatif. Je l'ai dit tout à l'heure : la stratégie du gouvernement suisse n'est pas comprise à l'étranger. Si elle l'était, les ministres des finances du G-20 n'auraient pas appelé de leurs vœux la mise en place d'un standard international pour l'échange automatique d'informations. Et l'UE aurait adopté une position très différente vis-à-vis de notre pays à propos de la révision de la fiscalité de l'épargne.

Il ne nous revient pas de préjuger des discussions qui s'engageront tout prochainement et qui vont certainement déboucher sur des négociations avec Bruxelles. Mais aussi longtemps que la question restera ouverte sur le résultat de ces négociations, nous plaidons pour que ce projet de règles autonomes soit mis en veilleuse. On ne peut avoir en même temps une stratégie de conformité et une autre stratégie, fondée sur la transparence. Il faut choisir. Comme vous l'avez compris nous nous prononçons pour la transparence, mais à trois conditions : qu'une solution soit mise en place pour régler le passé, qu'elle soit fondée sur un standard international et qu'elle soit appliquée avec la même diligence par tous.

Si nous ne nous alignons pas sur ces standards internationaux, les banques suisses pourraient être soumises au pire régime possible : dans l'immédiat, des obligations de diligence excessivement lourdes et inconnues ailleurs ; et, à terme, un échange automatique imposé par une norme internationale.

Conclusion

Mesdames et Messieurs, nous vivons une période agitée. J'aurais facilement pu préparer une intervention d'une heure et demie où je n'aurais fait que survoler les thèmes que nous traitons au quotidien. Mais je n'ai pas voulu vous infliger un passage en revue fastidieux de tous ces dossiers. Je m'en tiendrai à deux remarques conclusives : la première a trait à nos relations avec l'Union européenne ; la seconde est purement domestique.

S'agissant de l'UE, j'ai abordé deux thèmes : celui de l'accès à ce marché, qui est à moyen terme indispensable aux banques suisses, et celui de la volonté de nos partenaires européens de réviser l'accord sur la fiscalité de l'épargne vieux de dix ans en cherchant à imposer à la Suisse un échange automatique d'informations.

Il faut être sérieux. La Suisse ne peut pas être considérée par Bruxelles comme le Luxembourg ou l'Autriche quand il s'agit de fiscalité mais comme la Malaisie lorsqu'il s'agit d'accès au marché. A Berne, on nous explique que nous ne nous rendons pas compte à quel point les choses sont compliquées, que ce ne sont pas les mêmes Commissaires européens qui traitent ces différents dossiers et que la situation n'est pas claire en Suisse.

De grâce, n'abdiquons pas à la première difficulté ! Il faudra bien trouver un terrain d'entente avec l'UE dans ce domaine comme dans d'autres. Et, pour que le peuple suisse accepte les solutions qui seront proposées, notre pays devra y trouver son intérêt. Ceci exclut a priori de faire des concessions unilatérales. Pour nous, ce qui compte par-dessus tout, c'est de trouver une alternative aux accords « Rubik » pour régler le passé et, comme je viens de le dire, de ne pas être exclus de notre principal marché étranger.

Enfin – et ce sera ma dernière remarque – face aux différents dossiers fiscaux qui occupent en ce moment le devant de la scène, il nous semble important de ne pas surcharger le bateau. Il faut faire des choix : ces choix sont de s'isoler ou de s'ouvrir, de poursuivre dans la recherche de solutions connues de nous seuls ou de s'adapter à celles appliquées par tous, de reconnaître que nous fonctionnons dans un monde globalisé et concurrentiel ou de nous replier sur nous-mêmes. C'est pourquoi il importe de bien séparer les dossiers internationaux et les questions purement domestiques.

Le droit fiscal helvétique n'est assurément pas sans défaut. Des révisions s'imposent parfois et nous sommes les premiers à le dire lorsque des problèmes viennent peser sur notre compétitivité. Bien souvent, on nous explique que ce n'est pas le moment. C'est ce qu'on nous dit, par exemple, depuis trente ans pour le droit de timbre de négociation !

Sans penser à un délai de trente ans, je serais tenté de dire qu'il en va de même pour certains dossiers domestiques, en particulier la révision du droit pénal fiscal. La résolution des problèmes fiscaux avec l'étranger est prioritaire. Il serait prudent de ne pas la compliquer encore en donnant l'impression aux citoyens suisses que l'on cherche à en tirer parti pour leur imposer des réformes contestées.

Vouloir traiter tous les sujets en même temps ne pourrait que désorienter le monde politique et, cas échéant, réserver de mauvaises surprises lors de consultations populaires.

Un dernier mot encore : les grands virages législatifs se négocient aujourd'hui en dehors de nos frontières. Pour ne pas subir il faut participer. Pour être à la page il faut anticiper. Nous sommes aujourd'hui victimes d'une course de rattrapage. D'une façon ou d'une autre la Suisse doit retrouver sa place dans le monde et redevenir une force de proposition. Un pays isolé ne peut en effet protéger avec efficacité une industrie globalisée.

Je vous remercie de votre attention.